



AgEcon SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Les comptes régionaux

M. Philip

Résumé

Dans le passé, deux expériences de comptabilités régionales agricoles ont été réalisées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Économiques, en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture pour les années 1962 et 1966.

Par la suite, l'INSEE s'est attaché à compléter la série par le calcul des comptes des années intermédiaires qui ont été présentés à la commission des comptes de l'Agriculture en mai 1971.

L'élaboration des comptes des années ultérieures a été confiée au Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques du Ministère de l'Agriculture qui a remis les résultats des années 1967 et 1968 au groupe de travail de la Commission en octobre 1971.

Par ailleurs des travaux sont en cours pour raccorder les deux séries de comptes (INSEE et SCEES) établis selon des méthodes certes voisines, mais comportant quelques différences.

Citer ce document / Cite this document :

Philip M. Les comptes régionaux. In: Économie rurale. N°93, 1972. Les concepts et les méthodes d'établissement du revenu agricole et des revenus des agriculteurs. pp. 99-104;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1972.2194>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1972_num_93_1_2194

Fichier pdf généré le 08/05/2018

— l'ajustement des informations départementales recueillies aux postes nationaux correspondants.

L'essentiel du travail en matière de comptabilité régionale est donc avant tout un travail statistique dans lequel la recherche et le contrôle de l'information tiennent une place importante.

a) La valeur des productions agricoles finales départementales

Elles sont estimées chaque année par les Services Statistiques des Directions Départementales de l'Agriculture selon des méthodes qui tendent à s'harmoniser avec celles de la comptabilité nationale.

La production finale constitue la partie ressources du compte de production et par conséquent **élément fondamental** des comptes départementaux. Le cadre général des comptes de production et d'exploitation est en effet le suivant :

— le compte de production comprend :

- * en ressources la **production agricole finale** ;
- * en emplois les **consommations intermédiaires**, c'est-à-dire les achats de biens et services non agricoles destinés à être intégrés dans la production.

Le solde de ce compte est la **valeur ajoutée**.

— le compte d'exploitation comporte :

- * en ressources : la valeur ajoutée, les subventions d'exploitation et les remboursements d'assurances ;
- * en emplois, les charges d'exploitation à savoir : les salaires, les impôts indirects, les fermages, etc...

Le solde du compte d'exploitation est le revenu brut d'exploitation.

b) Le contrôle et le redressement des productions agricoles finales

L'objectif de ce travail de contrôle et de redressement est multiple.

— Il vise en premier lieu à homogénéiser les modes d'évaluations et les sources d'informations, et se traduit par la correction de toute rupture artificielle de série qui serait due à une information ou une méthode d'estimations nouvelles.

— Ce travail conduit à rectifier les invraisemblances. Il convient en particulier de s'assurer de la cohérence au niveau départemental et régional entre les productions de bétail et les effectifs fournis par les enquêtes spécialisées.

Cette opération de contrôle est donc longue mais nécessaire car d'elle dépend en partie la qualité des comptes départementaux. On remarque que les **redressements** et les améliorations qui en découlent **sont modulés en fonction** des départements.

c) Les consommations intermédiaires

Pour les charges les plus importantes il a été possible d'obtenir des informations directes - ne fût-ce qu'au niveau régional et en quantités - grâce aux enquêtes du SCEES et aux renseignements fournis par l'administration ou la profession comme sous-produits de leur activité comme le montre l'inventaire suivant.

C. 1. Postes pour lesquels il existe une information directe pour chaque année :

— En valeur :

- * le sucre ;
- * l'alcool ;
- * les services des artisans mécaniciens (les chiffres d'affaires déclarés des artisans mécaniciens ne sont connus en fait que tous les deux ans) ;
- * la plupart des services rendus aux exploitations agricoles tels ceux rendus par les entreprises d'insemination artificielle, les entreprises de travaux agricoles, les CUMA.

— En quantités :

- * les engrais : amendements calcaires, minéraux divers et chimie minérale ;
- * les produits pétroliers.

C. 2. Postes pour lesquels il n'existe une information directe que pour une année particulière.

Ces informations sont en général tirées d'enquêtes agricoles spécifiques effectuées par sondage et dont les résultats sont plus représentatifs au niveau régional qu'au niveau départemental.

Il s'agit :

- * des frais d'entretien des bâtiments qui sont connus en valeur pour l'année 1966 grâce à l'enquête « Habitat agricole ». On suppose donc que la structure régionale de ces dépenses est invariable dans le temps et reste identique à celle observée en 1966. Dans ces conditions les consommations régionales varient en valeur comme le poste national ;
- * des aliments du bétail : produits laitiers, sons et issues, mélasse, tourteaux...

Les statistiques de consommation par catégorie d'animaux proviennent des enquêtes sur la structure des cheptels bovins (1967) et porcins (1966).

Ce poste est le plus important des consommations intermédiaires puisqu'il représente à lui seul, selon les régions, de 25 à 40 % du total.

C. 3. Postes pour lesquels il n'existe pas d'information directe.

Il s'agit en fait de postes de faible importance tels les ficelles, les ferrages, etc...

Seuls les services vétérinaires et la parachimie (pesticides et produits phytosanitaires) ont un certain poids. Leur part dans le total des consommations intermédiaires n'est pourtant que de 2 à 4 %.

d) Les charges d'exploitation

D. 1. Postes pour lesquels existent pour chaque année des statistiques départementales directes en valeurs.

- * les assurances souscrites auprès des mutuelles agricoles ;
- * les cotisations sociales ;
- * certains impôts : les impôts fonciers, T.V.A....

D. 2. Postes pour lesquels il n'existe que des informations partielles :

- * les salaires : les taux sont connus par région par l'enquête annuelle sur les salaires.

Les effectifs de salariés de chaque département sont fournis par les enquêtes structure de 1963 et 1967, dont on extrapole des résultats. Les salaires constituent le poste principal (30 à 50 %) des charges d'exploitation.

— le fermage

Les superficies départementales sont données par les enquêtes de 1963 et 1967. Ce poste est le second en importance des charges d'exploitation.

Le taux est connu grâce à l'enquête 1964 sur la valeur locative des terres.

D. 3. Postes pour lesquels il n'existe pas de statistiques directes.

Il s'agit principalement des intérêts payés par les agriculteurs dont la part dans le total des charges est inférieure à 10 %. La clé de répartition choisie est le montant des en-cours de la Caisse Nationale de Crédit Agricole.

II — LES RESULTATS

Après une présentation des principaux résultats obtenus par le SCEES pour les années 1967 et 1968, seront exposées les divergences avec les études de comptabilité régionale menées par les Associations Régionales d'Economie Rurale.

1. LES R.B.E. DEPARTEMENTAUX EN 1967 ET 1968

Il ne sera procédé ici qu'à une présentation synthétique des résultats. A cette fin, les départements ont été classés selon trois critères.

— Leur spécialisation :

- * départements à vacation végétale : cultures spéciales, grandes cultures ;
- * départements à système mixte : avec dominance des cultures : polyculture - élevage, ou avec dominance de l'élevage : élevage - polyculture ;
- * départements à vacation animale : lait ou viande.

— Leur position par rapport à la moyenne nationale du RBE par exploitation et par hectare :

- * l'indice départemental est supérieur à la moyenne du RBE par exploitation (+) ;
- * l'indice départemental est inférieur à la moyenne nationale du RBE par exploitation (—).

— L'évolution de l'indice du RBE par exploitation et par hectare entre 1967 et 1968. Cet indice a soit augmenté, soit diminué. Il a toujours été possible de

ranger les indices approximativement stationnaires dans l'une ou l'autre de ces deux catégories.

Nous allons examiner successivement :

- a) l'évolution du RBE par exploitation et par hectare et système de production,
- b) l'évolution du RBE par exploitation comparée à celle des disparités interdépartementales,
- c) la synthèse des résultats par exploitation et par hectare selon le type de spécialisation.

a) Evolution départementale du RBE par exploitation et par hectare et système de production.

— Le RBE par exploitation et le RBE par hectare augmentent dans :

- * 83 % (10 départements sur 12) des départements à dominante de cultures spéciales ;
- * 43 % (6 sur 14) des départements spécialisés dans les grandes cultures ;
- * 86 % (12 sur 14) des départements de polyculture élevage ;
- * 64 % (9 sur 14) des départements d'élevage polyculture ;
- * 50 % (7 sur 14) des départements spécialisés dans la production de lait ;
- * 54 % des départements spécialisés dans la production de bétail ou plus exactement dans 13 départements sur 24 pour ce qui est du RBE par exploitation et 12 sur 24 pour le RBE par hectare.

— Ils **diminuent** dans :

- * 17 % (2 sur 12) des départements à dominante de cultures spéciales ;
- * 57 % (8 sur 14) des départements spécialisés dans la production de grandes cultures ;
- * 14 % (2 sur 14) des départements spécialisés dans la production de polyculture élevage ;
- * 36 % (5 sur 14) des départements spécialisés dans la production d'élevage polyculture ;
- * 50 % (7 sur 14) des départements spécialisés dans la production de lait ;
- * 46 % (11 sur 24) des départements spécialisés dans la production de bétail.

b) Evolution du RBE par exploitation et par hectare et disparités interdépartementales.

L'analyse de l'évolution du RBE par exploitation (ou ce qui reviendrait au même, du RBE par hectare) en fonction de son niveau par rapport à la moyenne nationale met en évidence deux tendances, l'une au rattrapage, l'autre à l'accroissement des disparités. Ces deux tendances sont équilibrées, car elles sont le fait d'une part et d'autre du même nombre de départements.

— La tendance au rattrapage concerne 47 départements :

- * 15 départements dont le RBE moyen par exploitation est en 1967 supérieur à la moyenne nationale voient en 1968 leur résultat diminuer ;
- * 32 départements dont le RBE par exploitation est inférieur à la moyenne totale présentent une augmentation du RBE. On constate donc que le rattrapage s'opère surtout par amélioration de la situation des départements les moins favorisés en particulier celle de : la Corse, la Lozère, l'Ardèche, la Savoie, les Pyrénées-Orientales, le Lot, qui se trouvent être dans l'ordre, les départements ayant les RBE par exploitation les plus faibles.

— La tendance à l'accentuation des disparités met en cause 45 départements. Elle se traduit par une :

- * augmentation du RBE de 25 départements qui se trouvaient au-dessus de la moyenne nationale, dont : la Seine-et-Marne, le Val-d'Oise, la ceinture de Paris, le Loiret, l'Eure-et-Loir, qui sont parmi les dix départements ayant les résultats par exploitation les plus élevés ;
- * diminution du RBE de 20 départements qui se trouvaient inférieurs à la moyenne nationale, en particulier celui de la Loire, de la Creuse, du Morbihan, qui sont respectivement à la 86, 85 et 84^{me} place dans le classement des départements selon des RBE par exploitation décroissants.

c) Interprétation des résultats économiques selon le type de spécialisation.

A l'examen des tableaux 1 et 2 on constate donc que quel que soit le critère d'appréhension des résultats économiques des **départements** : RBE par exploitation ou RBE par hectare, tant en ce qui concerne leur **niveau** que leur **évolution** :

- * les départements spécialisés dans l'élevage pour le lait et surtout pour la viande se révèlent avoir les moins bons résultats ;
- * les départements spécialisés dans les grandes cultures, en particulier les céréales, et dans les cultures spéciales (fruits, légumes, vignes) présentent les résultats les meilleurs.

Ces constatations globales ne préjugent en rien des disparités à l'intérieur de chaque département entre les exploitations et leurs systèmes de production.

Ainsi par exemple il existe à l'intérieur des départements céréaliers, des systèmes orientés vers la production de céréales, peu rentables. Cet aspect ne peut évidemment être saisi que par une approche plus détaillée de la réalité ; on se reportera à « la classification des exploitations selon leur résultat économique en 1967 ».

2. COMPARAISON AVEC LES RESULTATS DES ARER

Grâce au travail mené par l'Association Régionale d'Economie Rurale de Bourgogne, il a été possible d'effectuer un rapprochement entre les comptes du SCEES pour les années 1967 et 1968 et ceux des ARER ; rapprochement qui permettait de comparer des résultats obtenus à l'échelon national et des travaux menés au niveau régional.

En fait, ce rapprochement s'est avéré délicat pour trois raisons :

— il n'a pu être réalisé que dans les six régions où l'ARER réalise des comptes régionaux (Normandie, Pays de la Loire, Bretagne, Poitou-Charente, Aquitaine et Bourgogne) ;

— les méthodes utilisées par les ARER comportent quelques divergences mineures avec celles de la comptabilité nationale (les achats de produits agricoles non finis sont comptabilisés par les ARER en consommations intermédiaires alors qu'ils doivent être déduits de la production en stricte comptabilité nationale, les impôts et les subventions retenus par les ARER ne coïncident pas avec ceux des comptes ; les nomenclatures des consommations intermédiaires ne sont pas identiques) ;

— enfin, et surtout, les ARER mènent évidemment leurs travaux à l'échelon régional et ne se préoccupent pas d'assurer une cohérence nationale.

Au niveau de la production, les divergences entre les deux séries de résultats sont assez constantes dans leur sens et leur ordre de grandeur (résultats des ARER inférieurs de 8 à 15 % à ceux du SCEES) ce qui s'explique aisément puisque les ARER ont en général utilisé, comme le SCEES, les statistiques annuelles établies par les DDA, mais sans opérer de redressement national.

Les divergences sur les consommations intermédiaires et les charges sont plus variables et plus fortes,

III — PRINCIPAUX PROBLEMES ET SOLUTIONS D'AVENIR

Le principal problème posé par l'élaboration de ces comptes est évidemment celui de l'amélioration des statistiques de base dont les comptes constituent toujours la synthèse, en particulier le cas déjà signalé des statistiques portant sur l'utilisation des aliments du bétail. En dehors de ce point fondamental, deux questions importantes se posent quant aux méthodes utilisées et à l'avenir de ces travaux.

a) Finalité, validité et opportunité des redressements assurant la cohérence au niveau national.

Ce problème se pose essentiellement à propos de la production, seul domaine où il existe des estimations départementales directes homogènes, de qualité convenable et distinctes des estimations nationales : en effet la somme des productions départementales diverge de la valeur retenue au niveau national en 1967 de — 3 % pour les céréales, + 5 % pour les betteraves, + 4 % pour les vins, — 15 % pour les gros bovins, — 11 % pour les veaux, — 19 % pour les porcins, — 9 % pour le lait, — 17 % pour les volailles, — 13 % pour les œufs... (1).

Etant entendu que l'intérêt d'une cohérence nationale des méthodes et des estimations numériques n'est pas remis en cause en raison des avantages qu'elle procure par une comparabilité correcte des résultats régionaux et départementaux, une double question se pose néanmoins, vu l'importance des écarts constatés :

— l'information nationale est-elle vraiment de meilleure qualité que les informations départementales et justifie-t-elle un redressement ?

— le redressement effectué de manière proportionnelle entre tous les départements n'apporte-t-il pas qu'une amélioration purement formelle ?

Deux raisons conduisent à penser que les estimations nationales sont d'une meilleure qualité que la somme

allant en moyenne de 5 à 20 % en plus ou en moins. En effet, en ce domaine, un travail mené régionalement peut dans certains cas avoir accès à des résultats disponibles localement, mais inutilisables au niveau national.

Outre les conclusions plus générales indiquées ci-après, cette confrontation a conduit à préconiser une collaboration entre les statisticiens agricoles départementaux et régionaux de l'Administration chargée de l'élaboration des comptes départementaux, et les organismes d'études professionnels.

des estimations départementales, notamment en ce qui concerne la production animale où les divergences sont les plus importantes.

— En premier lieu, le travail du comptable national est facilité par le fait qu'il a à estimer une production finale nationale (sorties de la « ferme nationale »), sans avoir à tenir compte des intraconsommations, c'est à dire des consommations de produits agricoles par les exploitations agricoles elles-mêmes. Au contraire, le comptable départemental doit estimer, pour obtenir la production finale d'un département, la valeur des produits agricoles achetés par ce département à d'autres et la valeur des produits agricoles vendus : la connaissance de ces flux interdépartementaux est un problème dont la difficulté est bien connue.

— En second lieu, le comptable national dispose d'éléments supplémentaires pour « cadrer » ses estimations de production en fonction des statistiques de consommation. Ces redressements des séries brutes ne sont pas à la portée du comptable départemental.

Pour certains postes de production de moindre importance (légumes et fruits par exemple), des estimations locales de production peuvent s'avérer plus fondées qu'une donnée nationale : dans certains cas, les travaux de comptabilité régionale pourraient apporter certaines améliorations à la comptabilité nationale. Ces questions particulières devront être étudiées ultérieurement, en liaison avec les travaux d'établissement de la nouvelle base 1970 des comptes nationaux.

Dans la situation actuelle, le caractère économique de l'ajustement national effectué sur les données départementales doit toutefois être tempéré par deux circonstances. Tout d'abord, cet ajustement est fréquemment réalisé en liaison étroite avec un contrôle de qualité proprement dit des données départementales : il n'est donc pas strictement mécanique. De plus, diverses mesures sont prises en ce qui concerne la **méthodologie des productions agricoles finales départementales**, pour atténuer de plus en plus les causes de divergences avec les estimations nationales. On peut donc espérer que,

(1) cf. Les productions finales départementales en 1967 et 1968. Supplément Série Etudes n° 75, avril 1971, p. 12.

dans les années à venir, les écarts indiqués ci-dessus s'amenuiseront suffisamment pour qu'il soit possible de considérer ce redressement national comme un simple ajustement comptable.

Quant aux consommations intermédiaires et aux charges pour lesquelles on dispose encore à l'échelon national d'informations insuffisantes, le SCEES envisage de compléter les estimations départementales de production, par des estimations des postes de dépenses qui seraient effectuées en département et pourraient par conséquent tenir mieux compte des renseignements disponibles localement ; la solution en ce domaine étant cependant une amélioration générale de l'information statistique sur les charges des exploitations.

b) Validité des variations annuelles tirées des comptes régionaux ou départementaux.

Il s'agit là d'un problème d'objectif du travail de comptabilité régionale. Le caractère encore exploratoire des résultats a conduit à se demander :

- si les comptes régionaux et départementaux pouvaient être considérés comme un instrument conjoncturel permettant de suivre annuellement les variations des différents postes de recettes et de dépenses dans chaque département,
- ou si au contraire ils devaient être considérés comme un instrument d'analyse rétrospective, permettant de déceler les grandes tendances passées et d'effectuer des projections ; des comptes établis annuellement n'étant alors pas indispensables et l'étude conjoncturelle pouvant être menée à partir d'indicateurs.

Jusqu'à présent, les comptes ne pouvaient guère être un instrument d'étude de la conjoncture à court terme, en raison d'une part de leur délai de fourniture (la dernière année connue étant actuellement 1968) et d'autre part, des ambiguïtés qui pèsent sur la valeur de certains postes (pour lesquels l'ordre de grandeur des variations annuelles risque d'être surpassé par celui des erreurs d'estimation).

Néanmoins, le SCEES qui a la charge de l'élaboration des comptes départementaux pour les années ultérieures, sera en mesure d'apporter un certain nombre d'améliorations, permettant d'envisager une réponse

plus favorable dans l'avenir. En particulier, l'élaboration des productions agricoles finales départementales s'améliore chaque année, mais surtout, l'attention des statisticiens départementaux est de plus en plus attirée sur l'intérêt prioritaire d'assurer la cohérence des variations annuelles des divers postes. En outre, la mise sur ordinateur des comptes départementaux à partir de 1969 permettra, lors de la réalisation de l'ajustement national, d'utiliser certaines méthodes de calcul plus raffinées qui ont pour but de mieux respecter le sens des variations annuelles dans chaque département. Enfin, une amélioration certaine des délais de réalisation est attendue pour les années à venir.

Délais de réalisation des comptes départementaux des années ultérieures

La confection des comptes par le SCEES étant essentiellement liée à la confection par les Services Statistiques Agricoles départementaux des Productions Agricoles finales, à leur contrôle et aux divers ajustements nécessaires qui doivent être désormais réalisés sur ordinateur, le calendrier suivant peut être envisagé pour les années à venir.

Les comptes départementaux de l'année seront établis :

- à titre provisoire : pour juillet-août de l'année $n + 1$;
- à titre définitif (2) : pour juillet-août de l'année $n + 2$.

Le système étant actuellement en cours de mise au point, il n'est pas possible d'affirmer que ce régime de croisière sera obtenu dès 1973. Cependant on peut espérer raisonnablement que les comptes de l'année 1969 seront disponibles pour mai 1972 et que les comptes de l'année 1970 seront livrés avant la fin 1972.

(2) Il a paru plus utile de réaliser des comptes provisoires un an à l'avance, qui permettront de disposer d'éléments intéressants au niveau régional 3 ou 4 mois seulement après la disponibilité des comptes nationaux, que de chercher à améliorer de quelques mois le délai de confection des comptes définitifs. A noter cependant que le caractère définitif des comptes départementaux doit être légèrement nuancé : compte tenu des améliorations des estimations numériques qui interviennent sans cesse en ce domaine, il est généralement admis qu'on puisse encore apporter quelques corrections aux comptes définitifs de l'année n en juillet $n + 3$.